

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) propose l'adoption du 13^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le jeudi 20 octobre 1966.

—Monsieur l'Orateur, je ne veux pas être trop long. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques demande à la Chambre l'autorisation d'engager du personnel, comme l'a fait déjà le comité du crédit au consommateur et du coût de la vie. Le personnel requis aiderait le comité à faire l'étude de la loi sur les banques, qui lui est déferée.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais tout simplement une question à poser à l'honorable député d'Essex-Ouest, pour savoir si ces experts qui seront présents au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour l'étude des amendements à la loi sur les banques seront également à la disposition des députés qui voudront utiliser leurs services pour approfondir certains domaines de ces amendements à la loi sur les banques?

M. Gray: Cette décision sera celle des comités, monsieur le président, et nous pourrons en discuter en temps utile.

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. l'Orateur: Le représentant de Lincoln (M. McNulty) a-t-il l'autorisation de présenter, au nom du président du comité, le député de Richmond-Wolfe, cette motion tendant à l'adoption du 3^e rapport du comité permanent du Règlement?

Des voix: D'accord.

M. Jim McNulty au nom de M. Asselin, Richmond-Wolfe) propose l'adoption du 3^e rapport du comité permanent du Règlement de la Chambre présenté à la Chambre le vendredi 21 octobre.

(La motion est adoptée.)

[M. Grégoire.]

L'INDUSTRIE

L'IMPORTATION DE VOITURES VOLKSWAGEN PAR LA SOCIÉTÉ STUDEBAKER—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que le temps de la Chambre est très précieux cet après-midi vu ce qui s'est passé; mais la motion d'ajournement que je demande à la Chambre d'accepter est si urgente que je ne puis pas la remettre à demain. Je demande donc la permission, aux termes de l'article 26 du Règlement de proposer l'ajournement de la Chambre afin d'examiner une affaire d'importance nationale pressante à savoir le droit du gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Industrie, de permettre par écrit à la société Studebaker du Canada de conclure une entente, et d'éviter, à la faveur de l'accord canado-américain sur l'automobile, de payer environ un million de dollars de droits de douane sur des voitures Volkswagen importées au Canada. Hier encore...

L'hon. M. Dury: L'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Je suis certain que le député ne voudrait pas—

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre voudrait bien attendre un moment. La pratique veut que la présidence demande au député de traiter la question d'urgence du débat. Le ministre peut, le cas échéant, faire appel au Règlement. Je demande maintenant au député d'expliquer à la présidence et à la Chambre la raison de l'urgence du débat. On pourrait entendre peut-être après le rappel au Règlement du ministre.

● (4.00 p.m.)

L'hon. M. Drury: Puis-je poser une question au représentant de Wellington-Sud? Si j'ai bien compris la teneur de la motion proposée, il y est question d'une autorisation écrite donnée par le ministre de l'Industrie. Le député a-t-il personnellement eu connaissance du fait que le ministre de l'Industrie aurait pris un tel engagement? Je puis l'assurer je n'ai jamais pris un tel engagement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, il s'agit là d'un sujet de débat. Le ministre aura l'occasion d'aider la présidence à décider s'il y a lieu d'interrompre la séance pour étudier la question. Pour l'instant, nous écouterons les arguments portant sur la question de l'urgence d'un débat.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter des arguments à l'appui de ma